

Gex, le 16 janvier 2014

14/01/VB/MLS/N°01

COMPTE-RENDU DU 13 JANVIER 2014

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur PAOLI, Maire
Messieurs DUNAND, PELLETIER, GREGGIO,
Mesdames MARET, DINGEON, MOISAN, GAPIHAN, Adjointes.
Messieurs MARCEAU, HELLET, SICARD, DANGUY, ROBBEZ, AMIOTTE,
GAVILLET, REDIER de la VILLATTE,
Mesdames JACQUET, DECRÉ, SCHULLER, COURT, MOREL-CASTERAN
GILLET, ASSENARE, CHAPON, KAHNERT CHARRE.

EXCUSE : Monsieur LEROY.

POUVOIRS : Madame SCHULLER donne pouvoir à Madame DINGEON (délibération n°1)
Madame BLANCHARD donne pouvoir à Monsieur MARCEAU
Monsieur RENARD donne pouvoir à Mr DUNAND.

SECRETARE : Monsieur Patrice DUNAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2013

Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux que la page 1 du compte-rendu du 09 décembre 2013 vient de leur être remise modifiée. En effet, il y avait une erreur dans le relevé des présences.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité. Madame MOREL-CASTERAN s'est abstenue.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 07 janvier 2014)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) Décision modificative n°1 - budget primitif 2014 – commune,
- 2) Garantie d'emprunt à la société HALPADES pour la construction de 24 logements collectifs rue du Creux du Loup au lieu-dit « La Baraque »,
- 3) Garantie d'emprunt à la SEMCODA pour la construction de 27 logements collectifs PLUS et 12 PLAI « Château Gagneur » : 3.980.400 €,

- 4) Garantie d'emprunt à la SEMCODA pour l'acquisition en VEFA de 16 logements collectifs PLS Usufruit « Château Gagneur » : 1.152.900 €,
- 5) Conventions d'objectifs et de financement « accueil de loisirs sans hébergement » pour les écoles de Parozet – Perdttemps et Vertes Campagnes.
- 6) Autorisation de conclure une convention transactionnelle pour le marché restauration scolaire suite aux observations de monsieur le Préfet. (retirée de l'ordre du jour).

COMMISSIONS :

- 1) Compte-rendu de la commission urbanisme du 17 décembre 2013 présenté par Madame DINGEON,
- 2) Compte-rendu de la commission fleurissement du 28 octobre 2013 présenté par Monsieur GREGGIO.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Avenant n° 1 – maîtrise d'œuvre infrastructure pour la pose d'un collecteur EP entre la rue des usiniers et l'école de Parozet,
 - ✓ Travaux d'extension et aménagement de la mairie : avenant n°1 – entreprise Ninet Frères – lot 3 : couverture, avenant n°2 – entreprise MTM – lot 5 : menuiseries métalliques, avenant n°1 – entreprise SOLSYSTEM – lot 9 : carrelage, faïence, avenant n°1 – entreprise STORIA – lot 10 : sols souples, avenant n°3 – entreprise LANCIA – lot 14 : chauffage, ventilation, sanitaire,
 - ✓ Avenant n° 1 – aménagement de la rue de Lyon phase III – entreprise SAEV,
 - ✓ Acquisition de mobiliers de bureaux pour l'aménagement de l'extension de la mairie de Gex,
 - ✓ Fourniture de matériels et produits d'entretien pour les bâtiments communaux,
 - ✓ Contrat de cession spectacle du groupe « SHAREWOOD » avec artistes conseils productions dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014,
 - ✓ Tarifs 2014,
 - ✓ Tarifs des vacances funéraires,
 - ✓ Convention avec l'association « Les TIP » pour l'entraînement du « TONFA » police municipale – année 2014.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I. DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

VERSEMENT SPL

Par délibération en date du 07 octobre 2013 le conseil municipal a décidé de participer au capital de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE «TERRITOIRE D'INNOVATION» à hauteur de 12.500 €.

La CCPG a demandé le versement de cette participation pour permettre la tenue de l'assemblée constitutive.

Cette somme sera inscrite en dépenses d'investissement article 261 titre de participation.

PUP pour les réseaux d'eau aux Contamines

D'autre part nous n'avions pas, lors du budget primitif, inscrit les sommes versées par la SNC PITANCE, ayant des soucis pour définir l'imputation comptable appropriée (cette non inscription avait été signalée lors des travaux préparatoires du budget 2014). Nous proposons d'inscrire cette somme en dépenses à l'article 2041512 subvention d'équipement versé au groupement de collectivités et en recettes aux 1343 : programmes d'aménagement d'ensemble. Pour mémoire ce montant est de 200.000 €.

Programme du Turet 208008

50.000 € TTC.

Les sommes engagées sont supérieures aux sommes prévues de 12.499,00 €. 8 avenants sont proposés par le Maître d'Œuvre pour un montant de 16.822,00 € TTC. Ils seront présentés en commission d'appel d'offre en janvier 2014. D'autres avenants, pour des prestations complémentaires (soit à la demande de la Commune ou de manquements au cahier des charges) pour clore cette opération ne sont pas encore chiffrés pour un montant estimé des services de 20.000,00 € TTC environ.

Programme rue F.BLANCHARD 172115

Il convient de prévoir une augmentation de la masse des travaux de 15.000 € TTC sur le lot 1 VRD à la demande de la Commune de Gex, pour la prise en compte du surcoût lié au renforcement du trottoir devant l'ancien Hôtel des Nations ; aujourd'hui « balcons du Mont Blanc. Le trottoir pourra ainsi supporter le poids des camions de collecte des ordures ménagères par bacs semi-enterrés. Le programme des travaux actuel ne prévoyait pas cette structure renforcée (grave bitume), les bordures surbaissées, le marquage au sol et la signalisation verticale. Ces travaux seront réalisés en janvier/février 2014. Il faut donc que nous disposions de cette somme pour engager les travaux déjà fort retardés du fait de la construction de cet ensemble liés au raccordement électrique.

Programme Perdtemps 180021

Une subvention DETR de 60.000 € nous a été notifiée (article 1341).

Il vous est donc proposé d'inscrire en dépenses d'investissement : 277.500,00 € supplémentaires, cette somme étant financée par 200.000,00 € versés par la SNC PITANCE et 60.000,00 € de subvention DETR notifiée en novembre pour l'école Perdtemps. Le solde provenant d'un virement de la section de fonctionnement.

En effet le montant de la CFG nous a été notifié, il sera en 2014 de 3.217.944,69 € soit +361.944,69 € de plus que ce que nous avons prévu.

Le solde disponible étant affecté au programme Perdtemps que nous avons retiré au budget primitif pour maintenir l'équilibre du budget sans recours à l'emprunt.

Nous inscrirons donc en recette de fonctionnement au 7478 : 361.900,00 € (recette supplémentaire CFG).

En dépenses de fonctionnement 023 : virement à la section fonctionnement +361.900,00 €, le montant des recettes d'investissement sera donc abondé de 361.900,00 € au 021 : virement de la section fonctionnement.

Le montant disponible pour financer l'accessibilité Perdtemps sera donc de 344.400,00 € qui seront inscrits en dépenses à l'article 2313, programme 180 021.

La décision modificative est équilibrée à 361.900,00 € en fonctionnement et à 621.900,00 € en investissement.

◆ DÉLIBÉRATION

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE

VU le budget primitif 2014,

VU le projet de décision modificative joint à la présente,

VU la note de synthèse,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :

DM

CHAPITRE 204 – SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES AU GROUPEMENT

Article 2041512 – fonction 820 – Bâtiments et installations 200.000,00 €

CHAPITRE 26 – PARTICIPATIONS ET CREANCES

Article 261 – fonction 820 – Titres de participations 12.500,00 €

OPERATION 172115 – 2ÈME TRANCHE RUE DE LYON

Article 2315 – fonction 820 – Installations, matériel et outillage 15.000,00 €

OPERATION 208008 – CONSTRUCTION HALLE DES SPORTS

Article 2313 – fonction 411 – Constructions 50.000,00 €

OPERATION 180021 – ACCESSIBILITE

Article 2313 – fonction 2011 – Constructions 344.400,00 €

RECETTES :

CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Article 021 – fonction 01 – Virement de la section de fonctionnement 361.900,00 €

OPERATION 180021 – ACCESSIBILITE

Article 1341 – fonction 211 – Dotation équipement territoires ruraux 60.000,00 €

CHAPITRE 13 – SUBVENTION

Article 1343 – fonction 820 – P.A.E (programme d'aménagement) 200.000,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

DM

CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 023 – fonction 01 – Virement de la section de fonctionnement 361.900,00 €

RECETTES :

CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS

Article 7478 – fonction 01 – Autres organismes 361.900,00 €

La décision modificative portant sur le fonctionnement est équilibrée à **361.900,00 €**

La section fonctionnement du budget 2014 est équilibrée, après ces modifications à **13.859.900,00 €**.

La décision modificative portant sur l'investissement est équilibrée à **621.900,00 €**

La section investissement du budget 2014 est équilibrée, après ces modifications à **8.118.000,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus.

Madame KAHNERT, Messieurs GAVILLET et AMIOTTE ont voté contre.

Madame CHARRE et Monsieur REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

II. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE HALPADES POUR LA CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS COLLECTIFS RUE CREUX DU LOUP AU LIEU DIT LA BARAQUE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

HALPADES réalise, dans le cadre de l'opération rue creux du loup au lieu-dit « La Baraque » :

✚16 logements PLUS

✚3 logements PLS

✚5 logements PLAI

Elle sollicite la commune afin que celle-ci lui accorde sa garantie à 100 % pour les emprunts contractés qui sont les suivants pour financement de la charge foncière et du bâti :

✚2 prêts PLUS d'un montant de : 1.835.250,00 €

✚2 prêts PLS d'un montant total de : 392.071,00 €

✚2 prêts PLAI d'un montant de : 473.188,00 €

Le montant demandé en garantie pour cette opération s'élève à 2 700 509 €

Il conviendra d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Le montant des emprunts garantis au 31 décembre 2013 s'élève à 38.640.111,00 € représentant une annuité de remboursement de 1.765.900,00 € en 2014.

Sachant que la commune a accordé, par ailleurs, sa garantie pour différents programmes à hauteur de 9.696.747,00 € en cours de concrétisation.

Le montant des emprunts garantis s'élève à 48.336.858,00 € avant cette opération, à 51.037.367,00 € après cette opération.

• **REMARQUES** :

Monsieur GAVILLET : « On observe que les garanties d'emprunt accordées par commune représente cinq fois son budget de fonctionnement. Ceci est inquiétant, d'autant plus qu'au terme de l'article 3, la commune doit s'acquitter, en cas de défaillance du débiteur, des annuités sans pouvoir discuter. Ma question est la suivante : la commune ne peut-elle se réassurer pour ne pas être conduite à une quasi faillite en cas de mise en jeu des garanties ? »

Monsieur le Maire : « Effectivement, le montant des emprunts garantis ne fait qu'augmenter, pour deux raisons :

- Augmentation de la proportion de logements sociaux dans les programmes (25 %),
- Dynamisme de la construction sur le territoire communal ».

Monsieur GAVILLET : « De plus en plus de collectivités sont prises à la gorge par de mauvais emprunts ».

Monsieur le Maire : « C'est un problème différent, « les mauvais emprunts » sont les emprunts toxiques contractés autour des années 2008.

Pour ce qui concerne les garanties d'emprunt, toutes les collectivités sont confrontées à cette augmentation du fait de l'augmentation des quotas des logements sociaux ».

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Nous sommes dans le cas de crédits particuliers quasi étatiques dans la mesure où le prêteur est la caisse des dépôts et cosignataires.

Les difficultés seraient absorbées par la reprise de l'organisme concerné.

Si nous ne continuons pas, les organismes sont dans l'obligation de recourir à une assurance privée, très onéreuse, par conséquent, le coût de la construction est augmenté, ce qui conduit à moins de fond propre et à plus d'emprunt ».

Madame MOISAN : « Comme lors de la précédente séance traitant de ce sujet, je m'abstiendrai. En effet, nous garantissons les emprunts mais le nombre de logements que la commune peut attribuer librement demeure « peau de chagrin » ».

Monsieur le Maire : « Je reconnais votre constance ! »

Monsieur DUNAND : « Pendant longtemps, nous n'avons eu sur le secteur que 1 ou 2 bailleurs. Depuis quelques années, il y a une diversification, le risque est réparti sur plusieurs, donc divisé ».

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Les bailleurs sont propriétaires des logements. Il y a des financements multiples, entre autres les collecteurs du 1 %, il est logique que les employeurs puissent loger leurs employés ».

Madame MOISAN : « Oui, c'est tout à fait normal, ce qui me gêne ce sont les attributions préfecture ».

Monsieur le Maire : « Nous sommes conscients des critères d'attribution de la préfecture, quelquefois appliqués au détriment des « locaux » ».

Madame KAHNERT : « Je serais rassurée, si je connaissais la limite des garanties d'emprunt qui peuvent être accordées par la commune ».

Monsieur le Maire : « Concernant le logement social, il n'y a pas de limite, de montant. Les limites ne s'imposent que pour les opérations privées, ce que nous n'avons pas pratiqué pour notre part. En d'autre temps, une garantie d'emprunt avait été accordée à l'USPG pour une affaire très « fructueuse ». La garantie a été mise en œuvre, mais la collectivité a pu obtenir de ne pas être sollicitée, celle-ci ayant été accordée dans des conditions irrégulières.

Pour le logement social, il est difficile de ne pas financer ».

Monsieur GAVILLET : « Madame MARET a produit des documents intéressants concernant le logement social. 450 demandes, la moitié émane de Gex, le reste étant des demandes multiples, donc, il n'y a pas 450 demandes à satisfaire à Gex au vu du nombre de logement en construction, la demande est en voie d'être satisfaite ».

Monsieur le Maire : « **Les demandes multiples sont identifiées grâce au numéro départemental unique, mais la demande demeure importante, par exemple, à l'Accueil Gessien, combien avez-vous de dossier en attente, même s'ils concernent un territoire plus vaste ?** »

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « 400 demandes ».

Monsieur DUNAND : « C'est réducteur de ne considérer que les demandes provenant des locaux. Il faut bien des personnes pour faire fonctionner les services publics et assurer les services dont les habitants ont besoin. En effet, tout le monde ne bénéficie pas des salaires suisses. Exemple : l'hôpital est le 2^{ème} employeur du Pays de Gex, ils ont du mal à trouver des infirmières, des agents de service, car ceux-ci ne peuvent se loger, les loyers dans le privé étant sans correspondance avec leurs revenus.

Il faut bien pouvoir loger ces personnes qui assurent le fonctionnement des services dont tout le monde a besoin.

L'attrait du bassin est une chance, un appel d'air, faut-il en avoir des regrets ? »

Monsieur AMIOTTE : « Peut-on rappeler ce qu'est un PLS USUFRUIT ? »

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « C'est un investissement fondé sur le démembrement de propriétés : l'usufruit et la nu propriété. Le bailleur dispose de l'usufruit. L'acquéreur en nu propriété dispose d'un bien à moindre coût, il ne dispose pas de l'usufruit pendant la durée du démembrement (15 ou 20 ans) ».

◆ DÉLIBÉRATION

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE HALPADES POUR LA CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS COLLECTIFS RUE CREUX DU LOUP AU LIEU DIT « LA BARAQUE »

VU la note de synthèse,

VU la demande formulée par la Sté HALPADES, le 19 décembre 2013 visant à obtenir la garantie de la commune de Gex pour 6 emprunts dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous,

VU le projet de convention annexé à la présente,

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du CGCT,

VU l'article 2298 du Code Civil,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention financière portant sur les garanties financières suivantes :

Financement PLAI :

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 383.653,00 € (montant provisoire)
- TAUX : 2,30 % (à titre indicatif)

Financement PLAI FONCIER :

- DUREE : 50 ans maxi
- MONTANT : 89.535,00 € (montant provisoire)
- TAUX : 2,30 % (à titre indicatif)

Financement PLUS :

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 1.435.776,00 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,10% (à titre indicatif)

Financement PLUS FONCIER :

- DUREE : 50 ans maxi
- MONTANT : 399.474,00 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,10% (à titre indicatif)

Financement PLS :

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 311.359,00 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,60% (à titre indicatif)

Financement PLS FONCIER :

- DUREE : 50 ans maxi
- MONTANT : 80.712,00 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,60% (à titre indicatif)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Mesdames MOISAN, CHAPON, GILLET, KAHNERT, Messieurs PELLETIER, GAVILLET et AMIOTTE se sont abstenus.

III. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMCODA POUR LA CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS COLLECTIFS PLUS ET 12 PLAI « CHÂTEAU GAGNEUR » : 3.980.400 €

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La SEMCODA réalise dans le cadre de l'opération « Château Gagneur » :

-  27 logements PLUS
-  12 logements PLAI

Elle sollicite la commune afin que celle-ci lui accorde sa garantie à 100 % pour les emprunts contractés qui sont les suivants pour financement de la charge foncière et du bâti :

✚ 2 prêts PLUS d'un montant de : 2.881.900,00 €

✚ 2 prêts PLAI d'un montant de : 1.098.500,00 €

Le montant demandé en garantie pour cette opération s'élève à 3.980.400,00 €

Il conviendra d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Le montant des emprunts garantis au 31 décembre 2013 s'élève à 38.640.111,00 € représentant une annuité de remboursement de 1.765.900,00 € en 2014.

Sachant que la commune a accordé, par ailleurs, sa garantie pour différents programmes à hauteur de 12 397 256,00 € en cours de concrétisation.

Le montant des emprunts garantis s'élève à 51.037.967,00 € avant cette opération, à 55.018.367,00 € après cette opération.

Le plan de financement et le projet de financement sont annexés.

◆ **DÉLIBÉRATION**

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMCODA POUR LA CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS COLLECTIFS PLUS ET 12 PLAI « CHÂTEAU GAGNEUR » : 3.980.400 €

VU la demande formulée par la SEMCODA et tendant à obtenir la garantie de la commune de GEX, pour quatre emprunts d'un montant total de 3.980.400 €, à hauteur de 100 %, à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer une opération de construction de 27 logement PLUS et 12 logements PLAI à GEX « Château Gagneur »,

VU la proposition de Monsieur le Maire,

VU la note de synthèse,

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- DIT :

Article 1 : La commune de Gex accorde sa garantie à la SEMCODA pour le remboursement de la somme de 3.980.400,00 €, représentant 100 % des quatre emprunts avec préfinancement que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction de 27 logements PLUS et 12 logements PLAI à Gex « Château Gagneur ».

Article 2 : Les caractéristiques des deux prêts locatifs à Usage Social et des deux Prêts Locatifs Aidé d'Intégration consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

1^{er} Prêt PLUS : Financement de la construction :

Montant	: 2.226.900 €
Durée de la période de préfinancement	: de 3 à 24 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	: 40 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb.
Taux annuel de progressivité	: 0 % à 0,50 %,

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

2^{ème} Prêt PLUS : Financement de la charge foncière :

Montant	: 655.000 €
Durée de la période de préfinancement	: de 3 à 24 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	: 50 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb.
Taux annuel de progressivité	: 0 % à 0,50 %,

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

1^{er} Prêt PLAI : Financement de la construction :

Montant	: 864.300 €
Durée de la période de préfinancement	: de 3 à 24 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	: 40 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 pdb.
Taux annuel de progressivité	: 0 % à 0,50 %,

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

2^{ème} Prêt PLAI : Financement de la charge foncière :

Montant	: 234.200 €
Durée de la période de préfinancement	: de 3 à 24 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	: 50 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb.
Taux annuel de progressivité	: 0 % à 0,50 %,

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie de la Commune de Gex est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de deux emprunts destinés au financement de la construction, d'un montant total de 3.091.200 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

La garantie de la Commune de Gex est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de deux emprunts destinés au financement de la charge foncière, d'un montant total de 889.200 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt et à signer les conventions qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Mesdames MOISAN, CHAPON, GILLET, KAHNERT, Messieurs PELLETIER, GAVILLET et AMIOTTE se sont abstenus.

IV. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMCODA POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 16 LOGEMENTS COLLECTIFS PLS USUFRUIT « CHÂTEAU GAGNEUR » : 1.152.900 €

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

SEMCODA réalise dans le cadre de l'opération « Château Gagneur » :

✚16 logements PLS usufruit

Elle sollicite la commune afin que celle-ci lui accorde sa garantie à 100 % pour les emprunts contractés qui sont les suivants pour financement de la charge foncière et du bâti :

✚2 prêts PLS usufruit d'un montant de : 1.152.900,00 €

Il conviendra d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Le montant des emprunts garantis au 31 décembre 2013 s'élève à 38.640.111,00 € représentant une annuité de remboursement de 1.765.900,00 € en 2014.

Sachant que la commune a accordé, par ailleurs, sa garantie pour différents programmes à hauteur de 16.377.656,00 € en cours de concrétisation.

Le montant des emprunts garantis s'élève à 55.018.367,00 € avant cette opération, à 58.998.767,00 € après cette opération.

Le plan de financement et le projet de financement sont annexés.

◆ DÉLIBÉRATION

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMCODA POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 16 LOGEMENTS COLLECTIFS PLS USUFRUIT « CHÂTEAU GAGNEUR » : 1.152.900 €

VU la demande formulée par la SEMCODA et tendant à obtenir la garantie de la commune de GEX, pour deux emprunts d'un montant total de 1.152.900,00 €, à hauteur de 100 %, à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer une opération d'acquisition en VEFA de 16 logement collectifs, réalisés dans le cadre de l'usufruit social et situés à Gex « Château Gagneur »,

VU la proposition de Monsieur le Maire,

VU la note de synthèse,

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- DIT :

Article 1 : La commune de Gex accorde sa garantie à la SEMCODA pour le remboursement de la somme de 1.152.900,00 €, représentant 100 % des deux emprunts avec préfinancement que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération l'acquisition en VEFA de 16 logements collectifs réalisés dans le cadre de l'usufruit locatif social et situés à Gex « Château Gagneur ».

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Locatif Social Usufruit et du Prêt Complémentaire au Prêt Locatif Social Usufruit consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

1^{er} Prêt PLS Usufruit :

Montant	: 599.600 €
Durée de la période de préfinancement	: de 3 à 24 mois maximum
Durée	: 13 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 pdb.
Taux annuel de progressivité	: 0 % à 0,50 %,

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

2^{ème} Prêt : Prêt Complémentaire au PLS Usufruit :

Montant	: 553.300 €
Durée de la période de préfinancement	: de 3 à 24 mois maximum
Durée	: 13 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 104 pdb.
Taux annuel de progressivité	: 0 % à 0,50 %,

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 : La garantie de la Commune de Gex est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 13 ans, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt PLS Usufruit, d'un montant total de 599.600 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

La garantie de la Commune de Gex est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 13 ans, à hauteur de 100 %, pour le remboursement du prêt complémentaire au PLS Usufruit, d'un montant total de 553.300 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt et à signer les conventions qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Mesdames MOISAN, CHAPON, GILLET, KAHNERT, Messieurs PELLETIER, GAVILLET et AMIOTTE se sont abstenus.

V. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » POUR LES ECOLES DE PAROZET – PERDTEMPS ET VERTES CAMPAGNES

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les CAF soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires ainsi que les équipements de loisirs œuvrant pendant le temps extrascolaire déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse. Les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires sont éligibles à la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement – périscolaire et extrascolaire » versée par la CAF.

Ces conventions ont pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires

Le gestionnaire accepte, en signant ces conventions, les conditions particulières « prestation de service périscolaire et extrascolaire » ainsi que les conditions générales « prestation de service ordinaire », définissant l'objet de chaque convention, les engagements du gestionnaire, le mode de calcul de la prestation de service.

- **REMARQUES** :

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Il s'agit bien du financement CAF ? »

Monsieur le Maire : « Oui, du financement CAF pour le centre de loisirs et la garderie gérés en régie communale ».

- ◆ **DÉLIBÉRATION**

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » POUR LES ECOLES DE PAROZET – PERDTEMPS ET VERTES CAMPAGNES

VU la note de synthèse,

VU les conditions particulières « prestation de service accueil périscolaire et extrascolaire »,

VU les conditions générales « prestation de service ordinaire »,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les conventions d'objectifs et de financement « accueil de loisirs sans hébergement » de Parozet, Perdtemps et Vertes campagnes, celles-ci étant arrivées à leur terme au 31 décembre 2013, et afin de pouvoir bénéficier de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire »

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions d'objectifs et de financement « accueil de loisirs sans hébergement périscolaire et extrascolaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

VI. AUTORISATION DE CONCLURE UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE POUR LE MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE SUITE AUX OBSERVATIONS DE MONSIEUR LE PREFET

Cette question est retirée de l'ordre du jour, car les éléments ne nous ont pas été communiqués.

Monsieur le Maire : « Je voudrais présenter un bilan de mon action pendant les 19 années passées en tant que maire de notre ville, puisque j'en ai été privé, lors de la cérémonie des vœux, pour cause de consultation électorale.

A propos de cette cérémonie, je voudrais signaler que j'ai omis de citer des personnes qui m'ont accompagné depuis le début, aux côtés de Messieurs MARCEAU et HELLET, Monsieur SICARD qui a toujours été présent dans la gestion des affaires communales au cours de ces 19 ans.

J'ai listé l'ensemble des réalisations en parcourant la commune.

Le stade de Chauvilly : nous avons repris les vestiaires et l'éclairage.

La ZA de l'Aiglette : doublement de la superficie, création des jardins familiaux et construction du CTM permettant d'offrir de meilleures conditions de travail aux agents des services techniques.

Oudar : réalisation des travaux dans le cadre du plan rivières.

Réservation et acquisition des terrains pour la construction du **centre de secours Nord du Pays de Gex**.

Ecole de Parozet : création de la garderie, RASED et extension de la cantine.

Collège : nous avons géré la fin de la réhabilitation du collège.

Crèche au Turet : dont la construction a été financée sur le premier mandat.

Piscine : rénovation de la piscine, certes un peu petite désormais, avec peut-être des insuffisances d'ouverture au public.

Rues du Creux du Loup et des Usiniers : ont été reprises, avec la création de parking sur l'ancienne propriété FOLLET et en face.

Rue des Tulipiers : a été refaite.

Ecole Perdtemps : agrandissement de la garderie. Un projet de transformation de logement en salle d'activités a été lancé. Il est en cours d'élaboration.

Chemin de la Côte aux Dindes : itinéraire classique des écoliers, a été refait.

Espace Perdtemps : a été amélioré, changement des bardages, mur d'escalade, SAS d'entrée.

Cimetière : des achats ont été réalisés pour permettre son agrandissement. Le columbarium a plus que doublé.

Les anciens ateliers municipaux : un projet est en cours d'élaboration pour permettre l'installation de PGPA et la réalisation d'une salle pour l'accueil des examens du permis de conduire et des familles lors d'obsèques.

Aux Vertes Campagnes : la commune est intervenue dans la négociation portant sur les échanges de terrain entre le centre commercial et la famille HUSSON pour l'agrandissement du parc de stationnement et la réalisation d'une nouvelle voie.

Un accès piéton, sécurisé, a été aménagé dans ce parking des Vertes Campagnes pour les écoliers et leurs parents.

Centre-ville : les façades de la mairie ont été reprises, un parvis réalisé, les rues traitées (rue Charles Harent, ruelle de l'Eglise, rue de l'Horloge, des Terreaux, rue du Commerce en partie, avenue de la Gare, rue Jean Perrier, rue Zégut, ainsi que les places du Pont, de l'Appétit, de la Visitation, Gambetta, de la Petite Goulette...et les fontaines).

Eglise : a été restaurée au fil des années.

MJC et école de musique : ont été dotées d'accès plus sécurisés et de parc de stationnement adapté. L'école de musique a été refaite.

Bibliothèque : la surface a été doublée et complètement réaménagée.

Le petit contournement de Gex : a été réalisé, agrémenté par le feuilleton du rond-point dit « des pharmaciens ».

Rue Reverchon : réfection de celle-ci.

Foyer des Saints-Anges : restauration de celui-ci et aménagement de la cour.

La rue de la Poudrière, la rue Marc Panissod, ainsi que la rue Château Gagneur ont été créées. Cette dernière bénéficiant d'un accès sécurisé à partir de la RD 1005 avec l'édification d'un rond-point desservant les Terrasses de Gex qui a, de surcroît, permis de résoudre les problèmes de la circulation de la rue de Rogeland.

La mairie : l'accueil a été refait, permettant l'installation de la station passeports. Des bureaux supplémentaires ont été aménagés.

L'ancien office notarial, rue des Terreaux : a été acquis pour la création de bureaux pour les services techniques et urbanisme de la ville.

L'école des Vertes Campagnes : a été agrandie, plus que doublée, et des locaux pour le centre de loisirs ont été édifiés.

Des locaux ont été acquis par la ville pour l'accueil du **centre social**, avenue de la Gare.

Une résidence d'accueil des femmes victimes de violence est en cours de réalisation à Château Gagneur. Projet auquel je tenais particulièrement.

L'aménagement de la **promenade du Journans**.

La réouverture du **cinéma « Le Patio »** a été assurée grâce à sa reprise par la ville.

Nous avons obtenu l'installation de la **CCPG** en mettant à disposition l'ancien hôpital et la ferme Ducimetièrre.

La construction d'une nouvelle crèche pour GEX-CESSY a été lancée dans le cadre du SIVOM.

La commune a acquis :

- **Rue du Commerce** : l'ancienne propriété du CRCA où ont été aménagés la salle l'Expo et le point d'accès au droit, le reste de cet ensemble devrait être réaménagé à terme.
- **Le bâtiment** accueillant la sous-préfecture et le Trésor Public
- **La ferme CROCHAT**, chemin de Parozet.

Tout ceci en ramenant la dette à 850 € par habitant, compte-tenu de l'inscription pour l'agrandissement de l'école de Parozet de 2 M€ au budget 2013, alors que dans la plupart des communes celle-ci est de 1500 €.

L'ensemble de ces réalisations a été effectué avec vous tous, je vous en remercie.

Malgré quelques petites anicroches, tout s'est toujours bien passé, dans un esprit courtois et harmonieux. Nous n'avons pas fait le minimum, mais ensemble le maximum ».

VII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 17 DECEMBRE 2013 (MME DINGEON)

Référence	Déposé le	Surface de terrain (m ²)	Surface Plancher créée (m ²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
PERMIS DE CONSTRUIRE (5 dossiers)								
PC00117313J1034	26/11/2013	68 m ²	23.46 m ²	IDDAR Donia	AI 159	7 Chemin des Combes	Ouvertures en toiture	FAVORABLE
PC00117313J1035	29/11/2013	1463 m ²	1273 m ²	SA SAFILAF	AI 21	Rue du Château	Immeuble de 14 logements	FAVORABLE (Une abstention)
PC00117313J1036	03/12/2013	1021 m ²	-	TUUVA Martine	E 633	738 Rue de Rogeland	Implantation d'un abri voiture	FAVORABLE
PC00117313J1012-01 (Transfert)	03/12/2013	10 840 m ²	-	SCCV OPEN AIR	E 84 - 85	Rue du Creux du Loup	Transfert total	FAVORABLE
PC00117313J1037	04/12/2013	6781 m ²	126.67 m ²	MELLY Mathieu	AS 43 – 58	Chemin de l'Emboussoir	Maison individuelle	FAVORABLE
DECLARATION PREALABLE (9 dossiers)								
DP00117313J9101	08/11/2013	118 m ²	-	HAMMOND Sarah	AI 432	177 Rue Charles Harent	Installation de deux puits de lumière	FAVORABLE
DP00117313J9103	15/11/2013	239 m ²	35 m ²	GUY Roxane	AI 456 - 457	574 Rue des Tilleuls	Ouvertures en toiture	FAVORABLE
DP00117313J9104	22/11/2013	820 m ²	19 m ²	CASTANT Olivier	AP 23	320 Chemin de l'Emboussoir	Ouvertures en toiture	FAVORABLE
DP00117313J9105	11/12/2013	845 m ²	-	TAHE-ASSENARE Jacqueline	AY 17	Rue de Mourex	Pose d'une pompe à chaleur	FAVORABLE
DP00117313J9106	11/12/2013	16 987 m ²	-	SEMCODA	AE 2	Rue de Pitegny « Petites Tates »	Réfection des menuiseries	FAVORABLE
DP00117313J9107	11/12/2013	17 082 m ²	-	SEMCODA	AD 41	Avenue des Alpes « Derde »	Réfection des menuiseries	FAVORABLE
DP00117313J9108	13/12/2013	70 m ²	-	VINCENTI Marc	AI 106	267 Rue du Commerce	Pose d'une marquise	DEFAVORABLE
DP00117313J9109	13/12/2013	881 m ²	14.74 m ²	TOURNIER Alain	E 846	452 Rue du creux du Loup	Pose d'un abri jardin	FAVORABLE avec réserve (Une meilleure insertion du projet dans son environnement)

DP00117313J9110	16/12/2013	200 m ²	20 m ²	DELEBARRE Frédérique	AL 10	100 Rue de Genève	Changement de destination du commerce	FAVORABLE avec réserve (Modification de la façade commerciale)
QUESTIONS DIVERSES (2 questions)								
Projet chemin de l'Emboussoir – PA 00117313J3005					FAVORABLE			
Plan d'alignement de la zone Ub					Des compléments d'informations seront demandés aux deux géomètres consultés pour cette étude. Les conclusions de cette consultation seront représentées lors d'une prochaine commission d'urbanisme.			

• **REMARQUES :**

Monsieur GAVILLET : « A propos de la révision du PLU. Nous recherchons un cabinet de juriste pour l'établissement du cahier des charges, le conseil municipal ne s'est toujours pas prononcé sur le principe de la révision ? Il me semble que l'on devrait expliquer aux habitants ce qu'implique une révision du PLU ».

Monsieur le Maire : « Lors de la précédente séance, vous avez déjà posé la même question, une réponse vous a été apportée, c'est la même. La consultation de juriste est lancée pour s'entourer de toutes les précautions avant de lancer la procédure. C'est, en effet, sur ce point que les recours aboutissent le plus souvent, parce que la régularité des opérations n'a pas été observée ».

Monsieur AMIOTTE : « Il ne faut pas perdre trop de temps étant donné la pression des promoteurs immobiliers ».

Monsieur le Maire : « On ne perd pas de temps, il nous faut disposer des éléments pour lancer cette révision. Il appartiendra à la nouvelle équipe de faire des choix ».

Monsieur PELLETIER : « Rue du Château, il y a un projet de permis de construire avec 14 logements, je n'étais pas présent à la commission. Je voudrais connaître l'avis de la commission concernant le stationnement ».

Madame DINGEON : « Cette demande a été traitée comme toutes les autres dans le secteur, à savoir, l'obligation de réaliser deux places de parking par logement, plus celles visiteurs ».

Monsieur SICARD : « A propos de l'entretien des chemins ruraux, il y a un manque de qualité dans le service, certains sont presque fermés au passage et du fait de leur peu d'utilisation tendent à disparaître ».

Monsieur GREGGIO : « La liste établie des chemins ruraux a été reprise. Le personnel de l'équipe voirie n'est pas suffisant pour en assurer l'entretien, aussi nous avons recours à l'entreprise d'insertion EIJA pour combler le déficit ».

Monsieur le Maire : « Nous avons en quelques années doublé le temps d'intervention de cette entreprise ».

Monsieur DUNAND : « Il est important que ces restrictions de passage nous soient signalées. En effet, nous pouvons intervenir en rétablissant, avec les propriétaires-riverains, les conditions d'accès. Bien entendu, ce rétablissement ne doit pas se faire sans considération des besoins des agriculteurs. Il faut préserver ceux qui restent ».

Monsieur AMIOTTE : « Je suis convié à la commission sécurité-collège, il faudrait que je dispose des éléments ».

Monsieur le Maire : « Tous les éléments vous seront fournis ».

VIII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT DU 28 OCTOBRE 2013 (MR GREGGIO)

I – Fleurissement des particuliers

Les photographies prises dans les quatre secteurs de la ville ont été visionnées, classées et sélectionnées en cinq catégories :

- 19 prix ont été attribués dans la catégorie « Maison et Jardin »
- 7 prix dans la catégorie « Balcon d'Immeuble »
- 3 prix dans la catégorie « Commerce »
- 7 prix dans la catégorie « hors concours »
- 62 prix dans la catégorie « encouragements ».

I bis – Lauréats du Fleurissement

La remise des prix aux lauréats du fleurissement a eu lieu à la salle l'Expo le mercredi 27 novembre à 19 heures.

Un sixième album photos sera disponible prochainement en Mairie pour les personnes qui souhaiteraient feuilleter les clichés.

Nous rappelons également aux personnes désirant participer au concours départemental qu'elles peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de Monsieur le Maire.

II – Fleurissement municipal

L'entretien partiel de nos espaces verts est toujours sous la responsabilité d'une entreprise privée. Voir monsieur Rémi Antoine pour de plus amples renseignements.

Annexes (consultables en mairie) :

- diagnostic sanitaire des arbres rue de la Folatière
- fleurissement de la ville 2013 – photos
- lauréats du fleurissement estival 2013 des particuliers

Vous trouverez au secrétariat de monsieur le Maire :

- le compte rendu de l'assemblée générale des Jardins Familiaux,
- le plan des arbres replantés rue Francis Blanchard,
- le bilan des massifs vandalisés des plantes volées durant le fleurissement.

III - Projets et aménagements des espaces verts pour 2013 – 2014

- ❖ proposition d'un massif (à la demande de M. GREGGIO) aux feux de la RD1005 et de la rue de Gex-la-Ville
- ❖ diagnostic des arbres mitoyens vers le camping
- ❖ diagnostic des arbres rue de la Folatière
- ❖ diagnostic des arbres derrière les locaux associatifs
- ❖ demande d'aménagement (complet) du mur face au rond-point de la gare (demande de M. GREGGIO)
- ❖ entretien des chemins ruraux (le plan est disponible sur demande en mairie)
- ❖ bacs devant la mairie (plantation de lilas doubles roses)
- ❖ élagage des arbres chemin des Galas (à voir avec les riverains)
- ❖ rapport de M. COSSIN concernant les arbres rue de la Folatière
- ❖ aménagement du massif de fleurs à Tougin
- ❖ entretien des rosiers et des massifs derrière l'église
- ❖ aménagement du cimetière vers le jardin du souvenir (cheminement à créer + poses de dalles)
- ❖ remplacement des buis à l'entrée de la mairie
- ❖ obtention d'une semaine supplémentaire par an de la part de l'entreprise d'insertion (EIIA) en 2013 et 2014, donc de cinq semaines par année
- ❖ entretien des arbres au Clos des Abeilles (courriers adressés aux propriétaires)
- ❖ plantations au niveau du trottoir des Vertes Campagnes (en attente des rosiers, commande effectuée)
- ❖ stade de Chauvilly, contrôle de la mise hors gel
- ❖ espace Perdtemps : taille des lierres
- ❖ mamelon vert : aménagement partiel.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Avenant n° 1 – maîtrise d'œuvre infrastructure pour la pose d'un collecteur EP entre la rue des usiniers et l'école de Parozet,
 - ✓ Travaux d'extension et aménagement de la mairie : avenant n°1 – entreprise Ninet Frères – lot 3 : couverture, avenant n°2 – entreprise MTM – lot 5 : menuiseries métalliques, avenant n°1 – entreprise SOLSYSTEM – lot 9 : carrelage, faïence, avenant n°1 – entreprise STORIA – lot 10 : sols souples, avenant n°3 – entreprise LANCIA – lot 14 : chauffage, ventilation, sanitaire,

- ✓ Avenant n° 1 – aménagement de la rue de Lyon phase III – entreprise SAEV,
- ✓ Acquisition de mobiliers de bureaux pour l'aménagement de l'extension de la mairie de Gex,
- ✓ Fourniture de matériels et produits d'entretien pour les bâtiments communaux,
- ✓ Contrat de cession spectacle du groupe « SHAREWOOD » avec artistes conseils productions dans le cadre de la saison culturelle 2013 – 2014,
- ✓ Tarifs 2014,
- ✓ Tarifs des vacations funéraires,
- ✓ Convention avec l'association « Les TIP » pour l'entraînement du « TONFA » police municipale – année 2014.

La séance est levée à 20 h 00.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU
LUNDI 03 MARS 2014 A 18 H 30.**

Le Secrétaire de Séance,
Patrice DUNAND

Le Maire,
Gérard PAOLI